



N° 27 - Décembre 2022



Sommaire :

• Mot du maire	1
• Travaux 2022	2-8
• Projets 2023	9
• Événements 2022	10
• Fleurissement	11
• Bouilleurs de cru	12
• Comité des fêtes	12
• Bassignots	13
• Saint Hubert	14
• Tarifs et locations	15
• Eau préserver la ressource	16
• Diagnostic d'assainissement	17
• Cimetière	18
• Monoxyde de carbone	19
• Défibillateur	20
• Ecowatt	21
• Jeux	22
• Maison France Service	23
• Nouveaux habitants	24
• État civil	25-27
• Calendrier	28
• Réponses aux jeux	28

Bulletin Communal



Le mot du maire

Encore une année atypique qui s'achève. L'année 2022 restera marquée par des événements mondiaux majeurs ; la guerre en Ukraine, le retour en force de l'inflation, la poursuite de la pandémie covid-19 et les conséquences du réchauffement climatique. Tous ces événements ont des répercussions sur nos activités quotidiennes.

À son échelle notre commune et ses habitants répondent à ces différents défis. Au mois de mars les Dammartinoises et les Dammartinois ont été très généreux pour venir en aide aux habitants de l'Ukraine victimes d'une agression sur leur territoire. Je remercie les donateurs pour l'élan de solidarité dont ils ont fait preuve lors de cette tragédie humaine.

Pour apporter sa contribution à la limitation nationale de la consommation d'électricité, le conseil municipal a décidé de ne pas installer cet hiver les illuminations électriques de Noël. Cependant, pour garder l'esprit et la magie des fêtes de fin d'année, un petit groupe de bénévoles a décidé de fabriquer des décorations en bois de récupération et de les installer à différents endroits du village. Je tiens ici à remercier chaleureusement les personnes qui ont pris un peu de leur temps pour égayer le quotidien des habitants de notre commune.

Je profite aussi de ce bulletin pour remercier le travail des salariés de notre commune. Je peux compter quotidienne-

ment sur eux pour la gestion de tous les problèmes inhérents à la vie d'une collectivité. Je tiens également à remercier les élus, d'abord les adjoints, toujours disponibles, et les conseillers municipaux qui prennent à cœur leur fonction par leurs coups de main si besoin, leur présence assidue et leur investissement pour notre village. Bravo aussi aux associations et leurs membres bénévoles qui contribuent à la vie sociale et aident à la convivialité si précieuse pendant cette période difficile.



Enfin, au nom du conseil municipal, des salariés et des associations, je vous présente pour 2023, à vous, à vos familles et à tous ceux qui vous sont chers, mes meilleurs vœux de santé et la pleine réussite de vos projets. J'espère que cette année apportera la paix et le bonheur à chacun d'entre vous.

Joël MILLÉ

TRAVAUX ET RÉALISATIONS 2022

Décembre

Nettoyage des gouttières

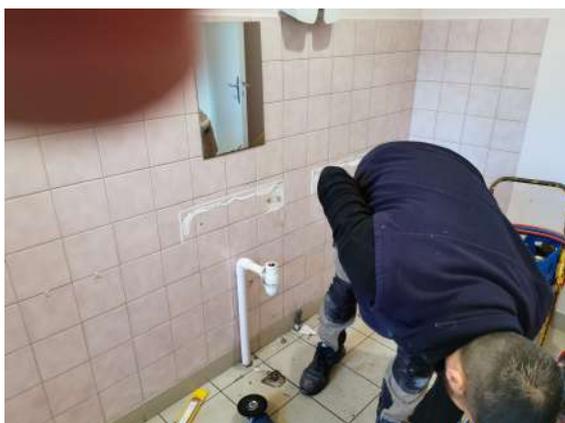
Chaque année avant les fêtes de fin d'année, Jean-Marc et Jean-Paul posent les décorations de Noël. Ils ont profité de l'engin de lavage pour nettoyer les gouttières très élevées des toits des bâtiments de la Mairie.



Janvier

Début des travaux à la salle des fêtes

Le gros chantier de cette année 2022 ! Les travaux d'entretien et de mise en accessibilité de la salle des fêtes commencent le 20 janvier. Bien que de construction relativement récente, la nouvelle législation en matière de normes pour l'accès des personnes à mobilité réduite dans les établissements recevant du public, oblige la commune à entreprendre des modifications à la salle des fêtes. Monsieur Gérard LUKASEK de Pompey a réalisé les plans. La disposition à l'intérieur des sanitaires a dû être complètement repensée, le sas d'entrée sera supprimé et une porte extérieure donnant sur la terrasse va être changée pour permettre une évacuation rapide en cas de problème. Le plafond de la salle des fêtes gravement endommagé par du vandalisme sera également remplacé.



Pour l'ensemble de ces travaux d'un montant de 61 375,50 € HTVA, la commune a heureusement pu bénéficier du plan de relance du gouvernement avec 50 % de subvention de la part de l'État et de 30 % de la part du Conseil Départemental de la Haute-Marne.

L'entreprise de plomberie PBG de Lavilleneuve est intervenue dans un premier temps pour déposer les anciens lavabos, WC et urinoir.

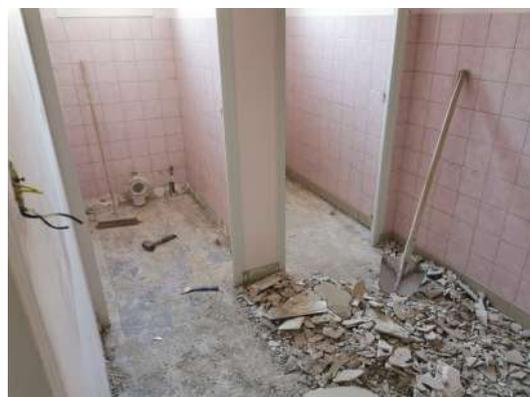
Février

Travaux à la salle des fêtes

Pour permettre la réorganisation des sanitaires et le démontage de certaines cloisons, il a fallu démonter le carrelage et une partie de la faïence. Le 24 février, la SARL Concept Carrelages 52 basée à Rimaucourt a commencé la dépose des carreaux de carrelage et de la faïence dans les sanitaires.



Le carrelage de l'entrée de la salle des fêtes a également été démonté, ainsi que le seuil.



Février

Déménagement du secrétariat de Mairie

Les travaux à la mairie sont achevés depuis la fin de l'année 2021. La pression covid à cette période n'a pas permis d'entreprendre immédiatement le déménagement dans les nouveaux locaux du rez-de-chaussée. C'est seulement le samedi 26 février que les conseillers ont pu entreprendre sereinement ce déménagement.

En effet, il a fallu descendre tout le mobilier, tables, chaises, matériel informatique. La grande table du conseil a dû être démontée pour passer dans l'escalier et remontée dans l'ancienne salle de classe.

Le matériel informatique, ordinateurs et imprimantes ont été rebranchés et configurés pour être immédiatement opérationnels. Tous les dossiers nécessaires à la gestion courante de la commune ont été égale-

ment descendus et rangés.

Merci aux conseillers municipaux pour leur aide précieuse et efficace lors de ce déménagement historique des services de la mairie au rez-de-chaussée.

Notre commune dispose maintenant d'un secrétariat, d'une salle de réunion et de sanitaires entièrement rénovés, mieux isolés et de plain-pied répondant ainsi aux normes d'accessibilité PMR.

L'ensemble de ces travaux intérieurs et extérieurs d'un montant de 71 188 € TTC a bénéficié de 80 % de subventions de la part de l'État, du département, d'EDF et du GIP.



Février

Enquête publique zonage d'assainissement

Dans le cadre de la communauté de communes du Grand Langres un appel d'offres mutualisé avait été lancé pour la réalisation d'un plan de zonage d'assainissement par plusieurs communes de la CCGL dont DAMMARTIN-sur-Meuse. C'est le bureau d'études VERDI Ingénierie de Dijon qui a été retenu. Un projet de zonage a été proposé. Une enquête publique a été organisée du 28 février au 30 mars 2022. Un commissaire enquêteur a tenu plusieurs permanences pour recueillir les avis des habitants de DAMMARTIN-sur-Meuse sur ce projet de zonage.

Le zonage d'assainissement a été définitivement validé lors de la séance du conseil municipal du 21 juin 2022.

Mars

Salle des fêtes remplacement de la porte d'issue de secours

Afin de permettre une évacuation plus rapide et plus sécurisée de tous en cas de problème, une des trois portes donnant sur la terrasse a été changée dans le cadre des normes PMR. La nouvelle porte en PVC dispose d'une barre anti panique et supprime le seuil existant. C'est l'entreprise PETIT de Bourbonne qui a réalisé ce changement.



TRAVAUX ET RÉALISATIONS 2022

Mars

Collecte pour l'Ukraine

En solidarité avec le peuple ukrainien assailli depuis le 24 février par les troupes russes, notre commune a organisé une collecte en partenariat avec la protection civile 52 à partir du 10 mars 2022. Les ukrainiens avaient surtout besoin de produits d'hygiène, de logistique, de couvertures, de lits de camp et de produits de base pour les hôpitaux.

Comme dans toute la France, les habitants de DAMMARTIN-sur-Meuse ont été très généreux.

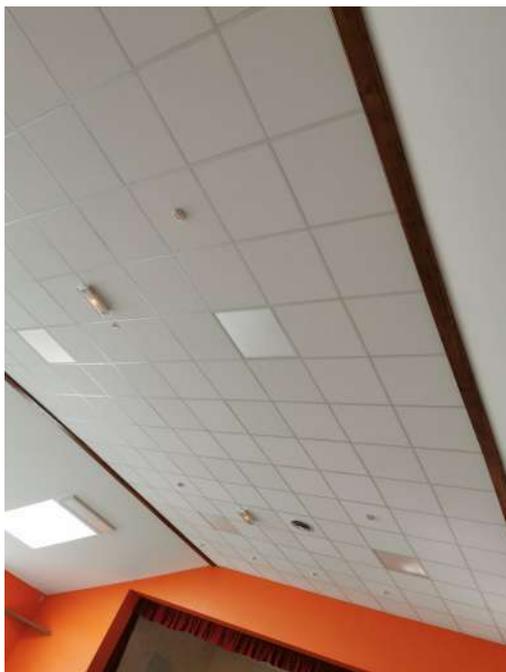
Le vendredi 25 mars tous les dons sont parvenus à la plate forme de tri de la protection civile à Langres en vue d'être acheminés en Ukraine.



SOUTIEN A
L'UKRAINE

Mai

Salle des fêtes - Remplacement des dalles du plafond



La commune a profité de la présence des entreprises sur le chantier pour réaliser la réparation du plafond de la salle des fêtes. En effet il y a plusieurs mois, les plaques du plafond avaient été vandalisées par des inconnus. Malheureusement suite à la plainte déposée, la gendarmerie n'a pas pu identifier les auteurs de ce saccage. Le préjudice a été indemnisé par l'assurance de la commune.

L'entreprise SOYER de Clefmont a procédé au démontage et au remplacement de toutes les plaques du plafond.

Les trois fenêtres de toit présentant des soucis d'étanchéité sont remplacées avec l'installation de volets occultants télécommandés pour un meilleur confort des occupants, surtout par temps chaud. Ils ont été posés par l'équipe de Christophe PETIT.



Mai

Salle des fêtes - Réalisation d'un seuil en béton

Courant du mois de mai, l'entreprise de maçonnerie de Maxime CREVISY de Saulxures a réalisé un seuil en béton lissé pour solidifier la jonction entre le carrelage de la salle et l'enrobé du parking.



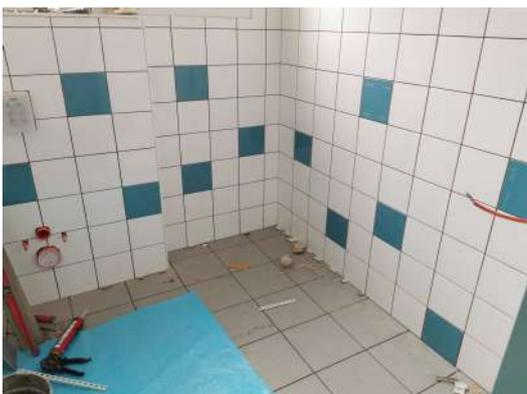
Mai

Salle des fêtes - Installation d'un défibrillateur

Le 9 mai le technicien de la société SCHILLER a procédé à l'installation d'un défibrillateur automatisé externe à l'entrée de la salle des fêtes. La loi impose cette installation depuis le premier janvier 2022. L'achat et la pose de cet appareil ont également été subventionnés.



Mai

Salle des fêtes - Pose du carrelage dans les sanitaires

Pour répondre aux contraintes d'accessibilité, la disposition des sanitaires a été modifiée. Un nouveau carrelage a remplacé l'ancien sur la totalité de la surface. La faïence sur les murs a fait aussi l'objet d'un rajeunissement. Des conseillers municipaux ont été mis à contribution pour le choix du carrelage et des faïences.

C'est l'entreprise SARL Concept Carrelages 52 de Rimaucourt qui a effectué ce travail.

Mai

Salle des fêtes - Pose des nouveaux sanitaires

Après la pose de la faïence, les plombiers ont installé trois nouvelles cuvettes de WC suspendus. Les anciens lavabos ont été remis en place. Un nouveau lavabo déporté a été installé dans les toilettes PMR.

L'installation électrique a également été modifiée. Désormais les luminaires LED sont à allumage automatique. C'est l'entreprise Bernard DESHAYES de Lamarche qui avait en charge la partie électrique.



Mai

Peinture

Les peintures de finition ont été réalisées courant du mois de mai par l'entreprise SOYER. L'entrée, les nouveaux locaux techniques et les sanitaires ont été repeints, mais aussi les murs et le plafond de la cuisine.

Juin

Salle des fêtes - Fin des travaux

Depuis début juin, l'ensemble des travaux intérieurs de la salle des fêtes est terminé. Les six mois de travaux ont occasionné beaucoup de poussières dans l'ensemble du bâtiment. Un nettoyage de fond en comble s'imposait. L'association DEFIS 521 est venue effectuer ce gros travail, rapidement et professionnellement. Il a fallu nettoyer la grande salle mais aussi la scène et les coulisses, la cuisine, l'entrée et les nouveaux sanitaires.

La salle des fêtes était opérationnelle juste à temps pour la première location début juin.

TRAVAUX ET RÉALISATIONS 2022

Juin

Terrain de sport - Remplacement de l'enrobé

Très fréquenté, le terrain de sport sur la place Drouhet présentait depuis quelques années des fissures qui s'élargissaient au fil du temps et devenaient potentiellement dangereuses. Au vu du peu de différence entre le rebouchage des fissures et le remplacement du revêtement, le conseil a préféré la deuxième solution qui a aussi l'avantage de bénéficier de 65 % de subventions de la part de l'État et du Département.

L'agence chaumontaise de l'entreprise COLAS a décroulé l'enrobé existant, reprofilé et compacté la forme avant la mise en place du nouveau revêtement.

Les jeunes du village peuvent désormais utiliser le terrain de sport sans risquer de se tordre les chevilles.



Juin

Salle des fêtes - Remplacement enrobé parking



L'entreprise COLAS, comme pour le terrain de sport, a enlevé l'ancien enrobé dégradé pour mettre en place un nouveau revêtement. Profitant de la présence de l'entreprise, l'enrobé de l'entrée de l'allée du cimetière a également été remplacé.

Juillet

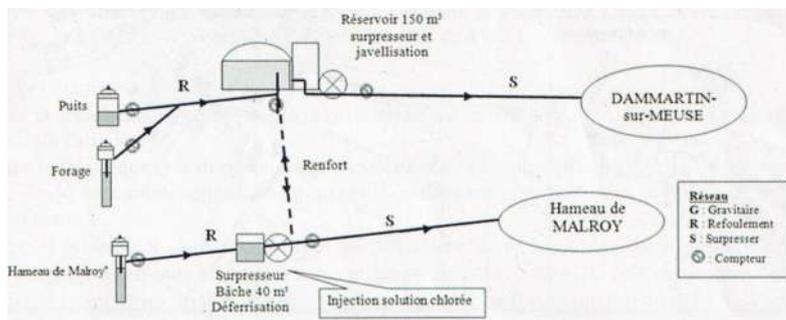
Salle des fêtes - Marquage au sol parking

La mise aux normes accessibilité du parking de la salle des fêtes se termine. Un marquage au sol des places de stationnement avec guidage au sol doit permettre à une personne déficiente visuelle de se localiser, s'orienter et accéder à l'enceinte de l'établissement et du cimetière en toute sécurité.



Juillet

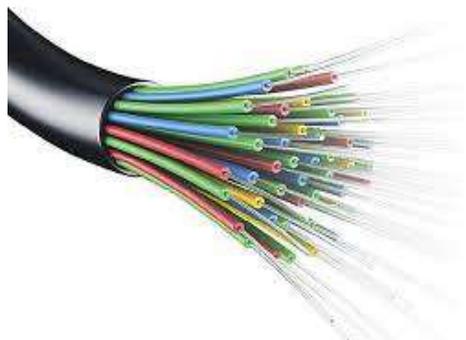
Changement de la pompe de transfert d'eau Malroy-Dammartin



La pompe qui permet le refoulement de l'eau du forage de Malroy vers le réservoir de Dammartin est tombée en panne. Elle a été remplacée le 19 juillet par Jean-Marc, Jean-Paul et Jérôme.

Surtout en période estivale la canalisation de renfort entre le hameau de Malroy et le bourg permet de sécuriser l'approvisionnement en eau de Malroy vers Dammartin et réciproquement.

Juillet

Arrivée officielle de la fibre optique dans la commune

Attendue avec impatience par une partie des habitants, la fibre optique est arrivée officiellement à DAMMARTIN-sur-Meuse le 25 juillet.

Les raccordements individuels, à la demande des clients, sont réalisés par les opérateurs. Il est à déplorer quelques dysfonctionnements lors du passage à la fibre. Pour rappel, les travaux de raccordement aux utilisateurs sont à la charge des opérateurs.

Juillet

Changement de la porte d'entrée de la salle des fêtes

En raison des délais de fabrication importants, la livraison de la porte d'entrée de la salle des fêtes a pris beaucoup de retard. Sa pose n'a pu se faire que début juillet par l'entreprise PETIT de Bourbonne. Elle répond aux nouvelles normes en matière d'accessibilité et de sécurité incendie. Sa barre anti-panique permet l'ouverture immédiate de l'issue, par un seul geste naturel de poussée, dans le sens de la sortie.



Août

Installation d'une benne à verre à Malroy

À la demande des habitants de Malroy, une benne à verre a été installée par le service déchets du SDED52 (Syndicat départemental énergies et déchets) à l'entrée du hameau direction Dammartin et à proximité du local technique du service de distribution d'eau. Ce nouveau service permet aux habitants de Malroy d'éviter la corvée des cinq kilomètres aller-retour pour déposer son verre.



Octobre

Réalisation socles béton

En complément de la rénovation de l'enrobé du terrain de sports, le conseil a souhaité installer, à la demande de jeunes et de leurs parents, une table de ping-pong extérieure.

L'association DEFIS 521 a réalisé une plate-forme en béton destinée à recevoir la table de ping-pong. En même temps, les salariés de l'association ont terrassé et coulé trois socles en béton en vue de l'installation de trois pouelles aux étangs du Petit Val.



TRAVAUX ET RÉALISATIONS 2022

Octobre

Démontage de l'atelier sous le préau.

Avant les travaux de réfection de la cour de la mairie, les conseillers municipaux ont déménagé, le samedi 29 octobre, le local sous le préau. Il y a quelques années, il servait d'atelier et de rangement des outils au salarié de la commune Christian ERNY. Les plus anciens se souviennent que c'est à cet endroit que se trouvaient les toilettes pour les enfants de l'école.

Novembre

Pose de têtes d'aqueduc route de Malroy

À la demande des services départementaux de l'équipement, DEFIS 521 a terrassé les accès aux entrées de chemins route de Malroy, propriétés de la commune, pour installer des têtes d'aqueduc de sécurité réglementaires.

Cet aménagement permet d'éviter d'endommager son véhicule en cas de fausse manœuvre et de protéger contre l'érosion en cas de fortes pluies.



Novembre

Marquage des affouages

Chaque année à la même période, un groupe de volontaires parcourt les coupes de bois de l'année. Sous la direction de Jean-Paul PIERRE, adjoint responsable des forêts au conseil municipal, l'équipe donne un numéro à chaque houppier ou arbre à abattre. Elle estime aussi le volume qui peut être obtenu par chaque lot avant distribution par tirage au sort. C'est l'ONF, gestionnaire de nos forêts communales, qui détermine les arbres à abattre et ceux à conserver.



Novembre

Réalisation des décorations de Noël



En raison de la décision par le conseil municipal de ne pas installer les illuminations électriques, l'idée a germé de tout de même conserver la Magie de Noël en égayant les quartiers du village avec des décors fabriqués maison. Suite à la réunion du 28 octobre dernier, une poignée de bénévoles a relevé le défi. Le groupe s'est réuni chaque samedi après-midi du mois de novembre pour concrétiser ce projet avec la réalisation de différents décors naturels.



Le choix des matériaux, des sujets et des lieux d'implantation a très vite été validé et c'est avec une grande détermination et beaucoup de bonne humeur que tout ce petit monde s'est attelé à la tâche.

Chaque habitant du village peut juger de la qualité des réalisations exposées au détour des rues ; ces décorations sont réalisées avec beaucoup de goût et de soins. Gageons que l'idée sera reprise et étendue pour le plaisir des habitants du hameau et du village, ainsi que des visiteurs de passage.



- **PLUI** - Le dossier du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) géré par la communauté de communes du Grand-Langres a pris beaucoup de retard, les premières propositions de zonages ont été présentées en septembre et vont donner lieu également à une présentation publique. Ce PLUI ne sera sans doute pas effectif fin 2023.
- **Travaux de réfection des trottoirs** - Le conseil municipal réuni le 21 juin 2022 a décidé d'accepter les devis pour le remplacement du revêtement des trottoirs Rue Principale à l'entrée du village côté Meuse. La commune a sollicité les financeurs pour l'obtention de subventions.
- **Cour de la Mairie** - Grâce aux aides de la région Grand-Est (50%) et du conseil départemental de la Haute-Marne (20%) les travaux d'aménagement de la cour de la Mairie vont pouvoir se réaliser en début d'année 2023. C'est l'entreprise Martel de Chaumont qui a été retenue pour entreprendre ces travaux.
- **Achat de bâtiments et de terrains rue de la Chapelle** - Les propriétaires de bâtiments anciens situés Rue de la Chapelle souhaitent les vendre à la commune. Après démolition, les terrains seront cédés en vue de nouvelles constructions. Des aides sont sollicitées auprès de l'État, de la Région et du Département.
- **Diagnostic système d'assainissement** - Le zonage d'assainissement est maintenant achevé et adopté, condition indispensable pour que la commune puisse bénéficier d'aides importantes de l'agence de bassin Rhin-Meuse, de l'État et du Département afin de financer un diagnostic complet du réseau et de notre système d'assainissement. Le conseil municipal réuni lundi 3 octobre a validé la réalisation de ce diagnostic global. Un appel d'offres pour le choix du prestataire est en cours. La commune a choisi le bureau d'études de la direction de l'environnement et de l'ingénierie du territoire du département de la Haute-Marne pour une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour ce dossier.
- **Projet agrivoltaïque** - Depuis près de trois ans, la commune est en contact avec la société NEOEN, spécialiste nationale des énergies renouvelables, pour l'implantation sur des terrains communaux d'un parc agrivoltaïque. Le dossier avance bien, le conseil municipal pourra sans doute se prononcer dès le début 2023.



Couple de cygnes aux étangs du Petit Val
Printemps 2022



Début d'incendie route de Lécourt
5 août 2022



Encore et toujours des incivilités. Trois dépôts sauvages cette année dans nos forêts. Sans compter les dépôts intempestifs au pied de la benne à verre.



ÉVÉNEMENTS 2022



14 juillet 2022
Dépôt de gerbe
par Gilles



11 novembre 2022
Dépôt de gerbe par
Raymond et
Estéban



8 mai 2022
Dépôt de gerbe par
Gérard



11 novembre
2022
Vin d'honneur



14 juillet 2022
Structure
gonflable pour les
enfants

En 2019 et 2020 la pandémie de covid n'a pas permis d'organiser comme de coutume les festivités du 14 juillet.

Cette année le conseil municipal et le comité des fêtes ont souhaité modifier l'organisation en invitant les habitants à un repas gratuit. La distribution de jouets et les tombolas ont été remplacées par des jeux gratuits récompensés par des lots.

Les conseillers municipaux et les membres du comité des fêtes ont assuré la bonne organisation de cette journée. Cette formule semble avoir satisfait tous les participants et sera sans doute reconduite.



14 juillet 2022
Exposition et jeux



14 juillet 2022 **Les gagnants des jeux**



14 juillet 2022
Repas

FLEURISSEMENT ET AMÉNAGEMENT



ASSOCIATIONS

BOUILLEURS DE CRU : *Nouveau président*



Après le décès de Monsieur Hubert DELAMOTTE, au mois d'avril dernier, le syndicat communal des bouilleurs de cru n'avait plus de président. La période de distillation approchant et soucieux de continuer l'activité du syndicat, un groupe d'habitants disposant d'arbres fruitiers et désireux de pouvoir distiller leurs fruits, s'est réuni lundi 26 septembre à la mairie. À l'issue de cette réunion un nouveau bureau a été formé. Jacky DELABORDE a accepté d'en prendre la présidence, épaulé par quatre membres du bureau. Paulette DELAMOTTE et Jean-Claude MILLÉ ont transmis tous les documents en leur possession au nouveau président.

Nouveau bureau du syndicat communal des bouilleurs de cru

Président : Jacky DELABORDE

Vice-président : Quentin MILLÉ

Secrétaire : David BAUMANN

Trésorier : Christian HUMBLLOT

Trésorier adjoint : Jimmy DAUVE



Si vous récoltez des fruits pensez à en distiller une partie. N'hésitez pas à contacter un des membres du bureau qui vous indiquera la marche à suivre. Si vous le souhaitez, vous serez également accompagné au moment de la distillation. D'autant plus si vous n'avez jamais distillé.

COMITÉ DES FÊTES

Après deux années en stand-by, le comité des fêtes a repris en partie ses activités en 2022. Avec le conseil municipal, le comité des fêtes a participé activement au déroulement de la journée du 14 juillet. L'expérience et le savoir faire du comité pour l'organisation de festivités a été très utile pour l'élaboration du nouveau programme proposé cette année lors de la Fête Nationale.

La commune, en partenariat avec le comité des fêtes propose désormais un buffet froid gratuit à tous les habitants du village, résidences secondaires comprises. Après le repas, des jeux et des animations sont proposés à tous. Il n'y a donc plus de distribution de lots aux enfants et aux adultes.

La distribution des lots aux enfants du 14 juillet est remplacée par un spectacle de Noël le 19 décembre. Cette année c'est le spectacle "Le sapin magique" de Ludovic OLIVIER notre ancien professeur des écoles qui a été retenu. Le comité des fêtes a participé à l'organisation de cette animation et du goûter offert après le spectacle.

Le comité des fêtes a validé son programme 2023. La journée pêche à la truite est fixée au dimanche 23 avril et le 24^{ème} vide-greniers sera organisé à la date habituelle du 15 août.

L'assemblée générale du comité, ouverte à tous, se tiendra samedi 11 février à 18 h 00 à la salle des fêtes.

NOPROBLEMOT

...à le plaisir de vous présenter un spectacle de Noël 100% Haut-Marnais !

Le Sapin Magique

Découvrez la belle histoire de la Mère Noël et du magicien Cornélius. Un spectacle plein d'aventures qui enchantera petits et grands pendant 50 minutes. Un cadeau attendra chaque enfant, mais... chut ! C'est une surprise !

Une réflexion sur les plaisirs simples de la vie et les valeurs de Noël.

Depuis ! La Mère Noël a fait disparaître le magicien de Noël. Mais qui peut bien lui avoir joué un si mauvais tour ? Son ami, le magicien Cornélius, décide de l'aider dans sa quête. Suivez les péripéties de ce duo haut en couleur jusqu'au SAPHIR MAGIQUE. Un plaisir d'être au spectacle ! La participation active des enfants les fera voyager dans le monde merveilleux de Noël.

Contact : Ludovic OLIVIER - 18 rue du Breuil 52140 Is-en-Bassigny
Tél. : 07 80 42 89 36 / e-mail : noproblemot@laposte.net

Département de l'Aisne - Imprimé en France - 100% Haut-Marnais - 100% Haut-Marnais - 100% Haut-Marnais



Avril 2022
Sortie Sosie Sardou



Septembre 2022
Sortie Sardou



Novembre 2022
Loto



Novembre 2022
Beaujolais nouveau



30 mars 2022
Repas des joueurs
de cartes

LES BASSIGNOTS

Activités et sorties 2022

Mercredi 28 septembre : **Sortie Soultzmatt**

Avril : **Sosie Sardou**

Dimanche 2 octobre : **Concours de belote**

Jeudi 17 novembre : **Beaujolais nouveau**

Dimanche 27 novembre : **Loto**

Mercredi 7 décembre : **Assemblée générale**



Octobre 2022
Concours de belote



Bureau du club des Bassignots issu de l'assemblée générale du 7 décembre 2022

Président : Christian HUMBLLOT

Vice-président : Mauricette CRANCE

Secrétaire : Laurence THIÉBAUT

Trésorier : Valérie HUMBLLOT

Membres : Marie Madeleine PERARDOT, Robert THIÉBAULT, Léone BARTHÉLÉMY, Francis PARISOT

ASSOCIATIONS

SAINT HUBERT LES AUTRES MODES DE CHASSE

Comme chaque année, je vous parle de notre société de chasse de Dammartin. Cette année, je vais peut-être vous faire connaître d'autres modes de chasse, qui se généralisent de plus en plus dans l'hexagone et aussi sur notre commune.

Outre la chasse en battue, avec chien courant en menées bruyantes, appelée jadis "à cor et à cri" qui est un mode de chasse séculaire et ancré dans nos traditions, trois autres modes de chasse se dégagent et qui deviennent fréquentes et plus éthiques pour certaines personnes et chasseurs.

L'**AFFÛT** et L'**APPROCHE** sont deux chasses presque similaires, où la patience et l'observation sont indispensables. Ces deux pratiques ont pour objectifs de faire des prélèvements ciblés, tels que animaux malades, déficience génétique etc... aucune femelle n'est prélevée quelque soit l'espèce. Pour votre information, nous ne tirons plus les renards depuis quelques années, il y a une baisse significative de cet animal sur notre territoire et il reste un mailon indispensable à la faune sauvage.

L'**AFFÛT** : Se poster sur un mirador en bordure de plaine aux aurores ou en fin de journée de préférence et



attendre que le gibier sorte du bois pour se nourrir.

L'**APPROCHE** : Le chasseur reste au sol et se déplace au gré du vent à la recherche d'un potentiel gibier.

Le troisième mode de chasse est beaucoup plus difficile, puisqu'il s'agit de l'arc. De plus en plus de chasseurs chassent avec cette arme oh combien difficile. Il faut des années de pratique pour obtenir un résultat. L'utilisation de cette arme se fait pour tout type de chasse, affût approche et battue. Il faut une dextérité et une grande aptitude physique car pour un fléchage parfaitement efficace, il faut être à 20 mètres maximum de l'animal.

Voilà ! Je voulais vous faire découvrir d'autres modes de chasse, moins agressives et plus solitaires où le contact avec la nature et sa connaissances sont primordiaux.

Je vous souhaite une bonne et heureuse année 2023.

Jean-Marc FABRE



Ce bulletin peut être consulté depuis
la nouvelle application DAMMARTIN-sur-Meuse :
Votre mairie ► bulletins communaux ► Bulletin communal n°27
Année 2022



L'application DAMMARTIN-sur-Meuse a fait peau neuve et est disponible. Pour l'installer flashez le QR Code ci-contre depuis un smartphone ou une tablette Android. Ensuite suivez les instructions pour télécharger le fichier et pour installer l'application.

Si le message : "fichier potentiellement corrompu" s'affiche, choisissez "télécharger quand même". Le fichier est lourd et nécessite une bonne connexion Wi-Fi.



TARIFS ET LOCATIONS

La salle polyvalente est mise gracieusement à la disposition des associations du village .

Parking et aire de jeux à disposition

Les calendriers des disponibilités des deux salles sont désormais consultables sur le site internet : <http://www.dammartin-malroy.fr/index.php>

Prévoir un supplément pour la consommation d'électricité et la location de vaisselle.

Salle des Fêtes	Habitants de Dammartin	Extérieurs au village
Petite salle seule	10 €	20 €
Vin d'honneur	20 €	30 €
Journée semaine	30 €	70 €
Journée samedi ou dimanche	50 €	130 €
Journée expo-vente	150 €	150 €
Week-end complet	100 €	250 €



Pour louer les salles s'adresser à :

Jean-Marc GIRARDOT

Tél : 03 25 90 34 68 ou 06 08 26 76 47

Ou

Caroline POISSE

Tél : 03 25 87 17 21 ou 07 57 55 03 92



Étangs Marcq et du Petit Val

Tarifs des Cartes de Pêche

	Année	Mois	Journée
<i>Habitants de Dammartin</i>	20 €	10 €	2.5 €
<i>Enfants de Dammartin moins de 15 ans - Gratuit</i>			
<i>Extérieurs</i>	35 €	15 €	5 €
<i>Extérieurs moins de 15 ans</i>	10 €	5 €	2 €

Pour acheter une carte de pêche s'adresser à :

*Sophie à l'Agence Postale
le matin*

Tél : 03 25 90 71 26

ou Jérôme CHAUMONOT

Mobile : 06 73 98 73 69

Il est rappelé aux pêcheurs des étangs de DAMMARTIN-sur-Meuse que la pêche des carnassiers est interdite pendant la période de frai de ces poissons. Pêche autorisée du 15 avril au 31 décembre.

EAU - PRÉSERVER LA RESSOURCE

Le réchauffement climatique impacte les ressources naturelles en eau. Leur quantité peut devenir insuffisante pour satisfaire l'ensemble des usages nécessaires à l'activité humaine qu'ils soient agricoles, industriels ou domestiques. La bonne nouvelle, c'est que nous pouvons tous agir pour préserver notre ressource en eau.

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE

La consommation estimée d'une personne par jour est de 150 litres.

Usage de l'eau	
Consommation en litre/j	
WC	6 à 12
Douche : (4 à 5 mn)	30 à 80
Bain	100 à 200
Lave-vaisselle	10 à 20
Vaisselle	15 à 50
Lave-Linge	40 à 90/lessive
Lavage d'une voiture	300 à 600
Arrosage jardin	1 000/heure

Il y a de bons réflexes à adopter ! Participez à la préservation des quantités importantes d'eau en pensant par

À DAMMARTIN-sur-Meuse

La moyenne des volumes pompés sur les cinq dernières années est de 24 000 m³/an

La moyenne des volumes sortis des châteaux d'eau sur les cinq dernières années est de 23 300 m³/an

La moyenne des volumes facturés sur les cinq dernières années est de 20 200 m³/an

Le rendement des réseaux de distribution est en moyenne sur les cinq dernières années de 87 %

exemple aux « stop-douches », mitigeurs thermostatiques, chasses d'eau économiques, systèmes de récupération d'eau de pluie, etc. Tout cela dans le but de maîtriser sa consommation.

Voici quelques conseils :

- Chasser les fuites d'eau : Il faut savoir qu'un robinet qui goutte fait perdre 35 000 litres d'eau par an, une fuite de chasse d'eau fait perdre 220 000 litres d'eau par an.
- Prendre une douche en 4 minutes et oublier le bain fait faire une économie de 130 litres d'eau à chaque douche !
- Arroser à la fraîche c'est économiser 6 litres d'eau par m² arrosé.
- Poser un régulateur sur ses robinets et un mécanisme WC à double commande pour faire une économie de 35 000 litres d'eau par an.
- Choisir des appareils électroménagers peu gourmands en eau.
- Privilégier un lave-linge ou un lave-vaisselle classe A à ne faire tourner qu'en charge complète fait économiser 35 à 60 litres d'eau par lavage.
- Récupérer l'eau de pluie pour arroser les plantes, son jardin ou laver sa voiture.



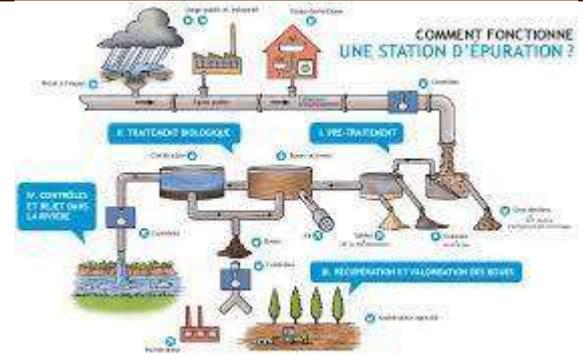
Rappel des tarifs communaux

Prix du m³ d'eau : 1 €
 Forfait abonnement : 22 €/compteur
 Redevance pour pollution de l'eau * : 0,35 €/m³
 Forfait assainissement : 26 €/compteur
 Redevance modernisation des réseaux de collecte * : 0,233 €/m³
 Assainissement : 0,35 €/m³

** Prix fixé par l'agence de bassin Rhin-Meuse*

DIAGNOSTIC D'ASSAINISSEMENT

En 1978, la commune s'est dotée d'une station d'épuration. Sa construction avait été voulue principalement pour traiter les eaux usées de la coopérative laitière, ainsi que celles des habitants pour une capacité de traitement de 1500 équivalents habitants. La fermeture de la laiterie a rendu notre station d'épuration surdimensionnée et inefficace.



Régulièrement et depuis un certain nombre d'années, le service environnement et forêt de la préfecture adresse à notre commune un courrier pour manquement administratif à cause du dysfonctionnement de notre station d'épuration. En raison de son surdimensionnement mais aussi d'arrivées d'eaux claires parasites dans les réseaux, le traitement des eaux usées de notre commune est non conforme. Après ce constat, le conseil municipal a décidé le 3 octobre 2022 la réalisation d'un diagnostic global de nos réseaux d'assainissement et de notre station d'épuration.

Cette étude durera approximativement un an. Elle est financée à 80% par des subventions et en particulier par l'agence de bassin Rhin-Meuse. À la fin de la phase 2 une réunion publique sera organisée avec le bureau d'étude retenu pour expliquer les investigations qui seront entreprises.

Ce diagnostic permettra :

- D'établir et mettre en œuvre un programme d'actions chiffrées et hiérarchisées,
- D'identifier les anomalies fonctionnelles et structurales,
- D'identifier techniquement et économiquement un programme de gestion des eaux pluviales le plus en amont possible, en vue de limiter leur introduction dans le système de collecte,
- D'identifier les réseaux réutilisables ou non,
- De localiser les problématiques de branchement,
- De définir les travaux à réaliser sur l'unité de traitement.

Missions de l'étude

Phase 1 : État des lieux et synthèse des études précédentes

- Synthèse des informations disponibles sur la commune,
- Reconnaissance des réseaux, établissement du plan de récolement avec la réalisation de levés topographiques et inspections nocturnes pour quantifier les apports d'eaux claires,
- Caractérisation des zones à enjeux,
- Réalisation de l'état du milieu récepteur.

Phase 2 : Investigation de terrain et proposition d'un programme de travaux

- État des lieux de l'unité de traitement (plan détaillé, fonctionnement des ouvrages, détail des travaux pour améliorer le fonctionnement de la station),
- Inspection télévisée des réseaux,
- Test à la fumée sur les réseaux séparatifs (objectif : localiser les raccordements des chéneaux),
- Réalisation des enquêtes de raccordement (évaluation des travaux en domaine privé),
- Réalisation du règlement de service,
- Analyse des investigations de terrains,
- Proposition de travaux sur le réseau et la station,

Si pas de possibilité de réhabiliter la station, le bureau d'études devra proposer un autre système de traitement et définir les besoins (parcelle, utilisation ou non des ouvrages disponibles),

- Évaluation de l'impact des rejets de la commune.

Phase 3 : Élaboration d'un programme hiérarchisé de travaux

- Programme hiérarchisé de travaux en fonction du scénario choisi en phase 2,
- Évaluation des coûts/bénéfices sur le milieu.

CIMETIÈRE



Certaines familles font inhumer leurs défunts dans une sépulture, sans être titulaire d'une concession dans le cimetière. Ces tombes relèvent donc du régime du **Terrain Commun**. Parmi ces sépultures, il apparaît que certaines d'entre elles ont cessé d'être

entretenu voire sont dans un état de détérioration avancé ou dangereux. En tout état de cause, au regard de la législation en vigueur, les inhumations en terrain commun sont faites dans un emplacement mis gratuitement à disposition de la famille pour une durée qui ne peut excéder, par principe, **cinq ans** dès lors qu'il n'en a pas été décidé autrement.

Une commission du conseil municipal de DAMMARTIN-sur-Meuse a procédé, cet été, au recensement des tombes du cimetière qui présentent un état d'abandon manifeste ou/et un défaut de stabilité des stèles et pour lesquelles aucun titre de concession n'a jamais été établi.

La tombe en Terrain Commun n'est alors pas destinée à recevoir plusieurs défunts de la même famille et, a fortiori, un caveau de plusieurs places.

Pour autant, la gratuité de l'occupation du terrain ne donne aucun droit à la famille d'en disposer librement ou d'en réclamer la prolongation de son utilisation au-delà de la période réglementaire, à la différence des concessions funéraires, quand bien même plusieurs défunts y ont été inhumés, que ce soit dans un caveau ou en pleine terre.

Un arrêté du maire est affiché en mairie et aux portes du cimetière qui précise les modalités de reprise des tombes (*rotation de cinq ans expirée et date effective de reprise*). La liste des tombes pouvant être reprises est également affichée ainsi que leur emplacement.

Aussi, passé le délai réglementaire, la commune est en droit de procéder à la reprise des sépultures établies en Terrain Commun et de libérer les terrains en vue de les affecter à de nouvelles sépultures.

C'est pourquoi, seule la concession permet à chacun de bénéficier d'un droit «privatif» d'occupation et de jouissance d'une parcelle de terrain du cimetière afin d'y fonder sa propre sépulture et celle de tout ou partie de sa famille. La concession est alors attribuée moyennant le paiement d'une redevance dont le montant est fixé par la commune au même titre que les durées proposées. Une fois la contribution honorée, des droits sont alors ouverts et garantis à la famille pendant la durée concédée sous réserve que le concessionnaire puis ses ayants-droit assurent le renouvellement de la concession en temps opportun et maintiennent la sépulture et les monuments en bon état d'entretien et de solidité.

En conséquence, forte de ce constat et soucieuse de concilier l'intérêt des familles avec les obligations légales, l'équipe municipale a décidé, préalablement à la reprise des sépultures relevant du régime ordinaire (terrain commun), d'accorder un délai aux familles concernées afin de leur permettre de se faire connaître en mairie et de prendre toute disposition qu'elles jugeraient utiles concernant leurs défunts. Les familles ont jusqu'au **31 décembre 2023** pour prendre les dispositions nécessaires.

Au terme de ce délai et sans manifestation des familles, la commune se réserve le droit de procéder à la reprise de ces sépultures, les restes seront réinhumés avec toute la décence requise dans une sépulture communale convenablement aménagée dite « ossuaire ».

Montant des redevances pour une concession au cimetière

- ◆ Un emplacement : 2 m² pour 30 ans : 140,00 €
- ◆ Un emplacement : 2 m² pour 50 ans : 200,00 €

LE MONOXYDE DE CARBONE

Gaz invisible, inodore et mortel

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars
Agence Régionale de Santé
Grand Est

Chaque année, le monoxyde de carbone représente un risque pour la santé.

En région Grand Est, pendant l'hiver 2021/2022* :

- 81 épisodes d'intoxication par le monoxyde de carbone
- 282 personnes exposées



Nombre d'épisodes d'intoxication par département déclarés à l'ARS Grand Est
du 1^{er} octobre 2021 au 30 avril 2022*

QU'EST CE QUE LE MONOXYDE DE CARBONE ?

Le monoxyde de carbone est un gaz

- qui se mélange à l'air ambiant,
- invisible et inodore, donc difficile à détecter,
- qui peut être mortel car très toxique.

Il se forme en cas de mauvaise combustion provenant de :

- chaudières (bois, charbon, gaz, fioul...),
- chauffe-eau et chauffe-bains,
- inserts de cheminées, poêles,
- groupes électrogènes à moteur thermique,
- chauffages mobiles d'appoint,
- cuisinières (bois, charbon, gaz),
- moteurs automobiles dans les garages,
- appareils de type brasero.

QUE FAIRE SI ON SOUPÇONNE UNE INTOXICATION ?

Fatigue inexplicquée, vertiges, nausées, vomissements, maux de tête, troubles visuels, perte de connaissance voire coma peuvent être le signe de la présence de monoxyde dans votre logement.

1. **Aérez immédiatement** les locaux en ouvrant portes et fenêtres pour renouveler l'air
2. **Arrêtez si possible** toute combustion
3. **Evacuez les locaux**, videz-les de leurs occupants
4. **Alertez les secours :**
 - 15 pour le SAMU, 18 pour les pompiers,
 - 112 pour le numéro d'urgence européen,
 - 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes



LES PRINCIPALES RÈGLES POUR ÉVITER LES INTOXICATIONS

1. FAITES ENTREtenir VOTRE CHAUDIÈRE par un professionnel qualifié tous les ans
2. FAITES RAMONER CONDUITS ET CHEMINÉES au moins une fois par an.
3. AÉREZ ET VENTILEZ VOTRE LOGEMENT au minimum 10 à 15 minutes, deux fois par jour.
4. NE BOÛCHEZ PAS LES AÉRATIONS DE VOTRE LOGEMENT
5. N'UTILISEZ PAS LES CHAUFFAGES MOBILES d'appoint en continu
6. NE VOUS CHAUFFEZ JAMAIS avec des panneaux radiants à gaz ou avec le four d'une cuisinière à gaz
7. ÉVITEZ L'UTILISATION DE CHAUFFE-EAU non raccordés à l'extérieur
8. NETTOYEZ RÉGULIÈREMENT les brûleurs de votre cuisinière à gaz
9. NE REMETTEZ JAMAIS EN SERVICE un appareil de chauffage ou une cheminée, délaissé depuis des années ou utilisé épisodiquement, sans le faire vérifier par un professionnel agréé
10. N'UTILISEZ PAS LES GROUPES ÉLECTROGÈNES dans les espaces clos

A l'approche de l'hiver et dans un contexte d'augmentation importante du prix des énergies, l'ARS Grand Est appelle à la plus grande prudence et rappelle les conseils et bonnes pratiques en la matière :



Un détecteur de monoxyde de carbone est un dispositif complémentaire de prévention mais ne saurait se substituer à l'entretien des appareils de chauffage.

www.ars.grand-est.sante.fr || www.stopmonox.com || [@ARSGrandEst](https://www.facebook.com/ARSGrandEst) || [@ars_grand_est](https://www.instagram.com/ars_grand_est) || Agence Régionale de Santé Grand Est
Service communal d'hygiène et de santé de votre mairie si vous habitez : Lunéville, Metz, Nancy, Saint-Dié des Vosges, Charleville-Mézières, Châlons-en-Champagne, Épernay, Reims, Troyes, Colmar, Mulhouse, Strasbourg
Centre antipoison Grand Est : Nancy 03 83 22 50 50



DÉFIBRILLATEUR

UTILISATION DU DÉFIBRILLATEUR

À la suite de certaines conditions d'efforts, de maladies, de différents facteurs biologiques ou d'accidents, les signaux électriques pilotant le cœur peuvent se dérégler et commander des mouvements désordonnés et très rapides du cœur : c'est la fibrillation. Dans ces circonstances, le cœur n'assure plus sa fonction de pompage et les cellules de l'organisme sont détériorées par l'absence d'oxygène. Des dommages irréversibles et la mort peuvent alors survenir très rapidement.

La présence d'un défibrillateur automatisé externe est obligatoire depuis le 1er janvier 2022 dans les ERP (Établissement recevant du public) de catégorie 5

Lors d'un **arrêt cardio-respiratoire** les gestes de premiers secours à apporter à la victime sont décisifs.

Lorsqu'un cœur est en fibrillation, on peut lui imposer de reprendre un rythme normal en lui envoyant un choc électrique important. Ceci provoque une réinitialisation des influx électriques reçus par le cœur afin de lui permettre de retrouver un rythme qui lui permettra d'assurer à nouveau la fonction de pompage.

Ce choc est délivré par un appareil spécial, le défibrillateur, par l'intermédiaire de deux électrodes placées sur le corps de la victime en des endroits précis qui favorisent la traversée du cœur par le courant électrique.

Comment fonctionne un défibrillateur ?

Le défibrillateur comporte une batterie ou une pile spéciale lui assurant son autonomie électrique. Ses électrodes que l'on place sur la victime permettent dans un premier temps à l'appareil d'effectuer une analyse de la situation cardiaque. En fonction du résultat de ce test, le défibril-



lateur détermine la marche à suivre et l'indique au secouriste par un message vocal, des témoins lumineux et/ou un écran d'affichage. Par exemple, l'appareil peut indiquer de délivrer un choc (dont il calcule automatiquement les caractéristiques électriques) ou de commencer une réanimation cardio-pulmonaire. L'analyse de l'activité cardiaque se poursuit à intervalles réguliers par l'intermédiaire des électrodes afin d'adapter les gestes à effectuer.

Si la défibrillation est effectuée rapidement (dans les toutes premières minutes après le début de la fibrillation), on augmente significativement les chances de survie. Différentes études statistiques existent sur le sujet, en particulier aux Etats-Unis où l'usage des défibrillateurs est répandu. Pour apporter un ordre d'idée, on estime en général qu'une fibrillation non traitée dans les 7 minutes a une issue mortelle à 98% alors que si une défibrillation est pratiquée avant la 3ème minute, associée à une réanimation cardio-pulmonaire, le taux de survie passe à 20%. Cela est certes peu mais déjà dix fois plus qu'en ne pratiquant aucun geste ! Avec une prise en charge précoce, on peut même atteindre 38 % de survie sans aucune séquelle.

Y a-t-il un risque dans l'utilisation de l'appareil ?

Il n'existe pas de risque pour la victime car elle serait de toute façon condamnée si on n'effectuait aucun geste d'urgence. Le défibrillateur détermine automatiquement la nécessité du choc électrique et son intensité. Ainsi, il ne délivrera pas de choc s'il perçoit que le cœur a un fonctionnement qui ne justifie pas ce traitement.

Informations

Le secrétariat de mairie sera fermé

lundi 26, jeudi 29 décembre 2022 et lundi 2 janvier 2023

En cas d'urgence, s'adresser au maire ou aux adjoints .

FERMETURE ANNUELLE DE L'AGENCE POSTALE et de la MEDIATHÈQUE

Du samedi 24 décembre 2022 au samedi 31 décembre inclus.



Ecowatt aide les Français à mieux consommer l'électricité.

Pourquoi des tensions, voire des coupures sont-elles possibles cet hiver ?

C'est durant l'hiver que la consommation d'électricité est la plus forte.

- C'est la mission de RTE, entreprise de service public qui gère le réseau de transport d'électricité, de sécuriser l'approvisionnement de tous les Français en électricité : en mobilisant toute l'électricité disponible en France, mais aussi, si nécessaire, chez nos voisins européens.
- Notre système électrique est aujourd'hui en transi-

tion. Les marges disponibles en hiver sont réduites. Jusqu'en 2024, une vigilance est de mise durant ces périodes de forte consommation.

- Des solutions existent pour préserver l'approvisionnement des Français en électricité. Elles seraient déployées si nécessaire : par exemple en réduisant la consommation de certaines industries en France ou en baissant la tension sur tout le réseau.
- Si toutes ces mesures s'avéraient insuffisantes, le recours à des coupures ciblées sur le territoire ne pourrait être totalement exclu. Cela ne correspond toutefois en rien à un risque de black-out sur l'ensemble du pays.

Ecowatt : <https://www.monecowatt.fr>

Application **Ecowatt** disponible sur les plateformes de téléchargement



Comment savoir à quel moment réduire sa consommation pour éviter les coupures : par exemple lors des vagues de froid en hiver ?

Véritable météo de l'électricité, Ecowatt qualifie en temps réel le niveau de consommation des Français. A chaque instant, des signaux clairs guident le consommateur pour adopter les bons gestes et pour assurer le bon approvisionnement de tous en électricité. Inscrivez-vous aux alertes pour être informé en temps réel.

Qu'est ce qu'un délestage

Un délestage est un levier que RTE peut activer en dernier recours pour faire baisser la consommation et éviter une coupure de grande ampleur en France.

Un délestage est l'organisation de coupures d'électricité localisées, temporaires et réparties sur le territoire. Elles sont mises en œuvre lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'électricité en France pour faire face à la consommation.

Ecowatt vous permet de connaître les moments où les écogestes ont le plus d'impact sur le système électrique. En décalant certains usages, vous contribuez à assurer l'alimentation en électricité de tous durant les périodes de tension sur l'approvisionnement. Adoptons les bons gestes !

Attention

Pour notre commune, en cas de coupures d'électricité :

- **Le hameau de Malroy sera momentanément privé d'eau.**
- **Pour le village : rue de la Chapelle, rue du Moulin et le haut de la rue Principale direction Meuse, la pression sera plus faible dans le réseau de distribution d'eau en raison de l'arrêt des surpresseurs.**

ESPACES FRANCE SERVICES



ESPACE FRANCE SERVICES de MONTIGNY-le-Roi

27 avenue de Langres

03 25 88 57 07



Exemples de services proposés dans les espaces France services :

- Déclarer ses revenus
- Faire une demande de **permis de conduire** ou de **carte d'identité**
- Demander une aide (**allocation logement, RSA, retraite...**)
- Créer un espace **Pôle emploi**
- Gérer un compte **Ameli**



Disponible également dans l'espace France service, un conseiller numérique gratuit.

Entretiens individuels

Ateliers collectifs

Pour apprendre à :



- Utiliser une messagerie électronique
- Utiliser un réseau social
- Participer à une visioconférence
- Créer et partager des contenus numériques
- Utiliser les outils bureautiques
- Sécuriser mes connexions
- Gérer et protéger mes données personnelles
- Payer en ligne
- Réserver un billet en ligne
- Déposer une candidature
- Réaliser des démarches en ligne....



NOUVEAU :

À partir du mois de janvier 2023, un nouveau camion pizza sera présent sur la place Drouhet tous les lundis de 17 heures à 21 heures.

Le conseil municipal, les associations vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2023. Que cette nouvelle année vous apporte bonheur, réussite, santé et épanouissement.



NOUVEAUX HABITANTS

Jacky BLANCHON et sa famille

En provenance de la région dijonnaise, mais originaire de Haute-Marne, cette famille a acheté une maison située au 66 rue Principale. Ils ont entrepris d'importants travaux de réaménagement de leur nouvelle demeure. Ils sont parents de deux enfants.

Jacky est brocanteur et organisateur de manifestations diverses (vide-greniers, marché alimentaire, fête foraine etc...)



Recherche maisons ou autres
À vider de la cave au grenier

Travail Gratuit et Soigné

Portable : 06 79 77 55 15 (Jacky)

N° siret : 492-214-473

ÉTAT CIVIL

Naissances

Armand SARRAZIN

Armand est né le 7 juin 2022. Il fait la joie de ses parents Célia et Romain et de son grand frère Émile âgé de deux ans. Toute la famille habite au 1 rue principale.

Spencer SIVADE

Spencer est né le 9 septembre 2022. Ses parents Angéline et Bastian avait déjà une petite fille Jade née en 2020. Toute la famille habite au 7 rue principale dans une maison que le couple restaure.

Kiara COUTURIER

Kiara est née le 11 novembre 2022. Elle rejoint ses deux frères Livio et Nolan et ses deux sœurs Ilana et Sia na pour former désormais une belle et grande famille. Toute la famille habite au 49 rue principale. Le papa de Kiara, Kevin, travaille à la boulangerie Mahoudeau.

Mariages

Amélie VOILLEQUIN et Johnny ANDRES

Le 3 septembre 2022, Amélie et Johnny se sont mariés à la mairie de DAMMARTIN-sur-Meuse. Depuis deux ans ils habitent , avec leur fils Brayon, au 4 rue du château dans une maison qu'ils ont achetée et qu'ils restaurent.



Angéline GUYOT et Bastian SIVADE

Angéline et Bastian se sont mariés à la mairie de DAMMARTIN-sur-Meuse le 26 novembre 2022. Angéline et Bastian habitent au 7 rue principale depuis un peu plus d'un an dans une maison qu'ils ont achetée. Le couple a deux enfants, Jade et Spencer, et réaménage leur nouvelle demeure. C'est Bastian qui assure l'entretien des espaces verts de la commune.



Décès

Jeannine FLAMMARION

C'est avec tristesse que les habitants de Dammartin-sur-Meuse ont appris le décès de Jeanine Flammarion née Botschi. Fille d'Albert et de Marie Botschi, Jeannine est née le 30 mai 1933 à Champigny-lès-Langres et était la benjamine d'une fratrie de trois enfants. Après une scolarité à l'école de Champigny-lès-Langres, puis à celle de Serqueux, Jeannine est entrée aussitôt dans la vie active en aidant ses parents qui possédaient une ferme ainsi qu'une boucherie.

Lors de ses rares sorties, Jeannine a fait la connaissance de Gilbert Flammarion, agriculteur à Dammartin-sur-Meuse. Ils se sont mariés en 1957. De cette union sont nés quatre enfants : Michèle, Catherine, Sylvie et Laurence. Sept petits-enfants et sept arrière-petits-enfants sont venus agrandir le cercle familial. A l'issue de leur mariage, Gilbert et Jeannine Flammarion ont résidé à Provenchères-sur-Meuse, puis ont fait l'acquisition d'une maison à Dammartin-sur-Meuse.



Jeannine Flammarion a cessé toute activité professionnelle afin de s'occuper de ses enfants et leur donner une bonne éducation. Jeannine Flammarion a eu la douleur de perdre son mari en 1996 et sa fille Catherine en 2010. Elle occupait son temps libre au jardinage, à la danse et à fleurir sa maison.

En 2019, Jeannine Flammarion a chuté et après un séjour à l'hôpital, elle est rentrée à son domicile soutenue par ses enfants.

Jeudi 17 mars, elle a été admise à l'hôpital de Langres où elle s'est éteinte lundi 28 mars.

Ses obsèques religieuses ont été célébrées samedi 2 avril, en l'église de Dammartin-sur-Meuse.

Hubert DELAMOTTE

Hubert est né le 9 février 1933, à Pierrefaites, au sein du foyer de René Delamotte et de Cécile Liegey. Il était le troisième d'une fratrie de quatre enfants. Il a passé toute son enfance à Pierrefaites, village où il a été scolarisé. Hubert a effectué son service militaire en Algérie, avant d'être rappelé quelques années plus tard en Afrique du nord. Il faisait partie des anciens combattants de la section de Bourbonne-les-Bains.

À son retour en France, Hubert est entré à la SNCF, emploi qu'il a gardé jusqu'à l'âge de la retraite. Lors de ses sorties, il a fait la connaissance de Paulette Dubuy qui résidait à Dammartin-sur-Meuse. Ils se sont mariés le 30 décembre 1961, à Dammartin-sur-Meuse, commune qu'ils n'ont jamais quittée.

De leur union, sont nés quatre enfants : Daniel, Thierry, Laurent et Hervé. Hubert et Paulette ont eu à surmonter la douleur de perdre leur fils Hervé à l'âge de 18 ans. Quatre petits-enfants et quatre arrière-petits enfants sont venus agrandir le cercle familial. C'est en 1988 qu'Hubert a fait valoir ses droits à la retraite et a pu se consacrer à ses passions : jardinage,

Hélène LEHN

Hélène est née le 3 février 1929 à Neuilly-sur-Suize. Elle a donné naissance à deux filles Annick LOMBARD et Jacqueline WOUTERS qui lui donneront plus tard quatre petits-enfants et six arrière-petits-enfants.

Elle était agent de laboratoire. Elle a pris sa retraite à 63 ans et a vécu chez elle seule jusqu'à 87 ans puis elle est venue vivre chez sa fille Annick et son gendre Guy à DAMMARTIN-sur-Meuse ne pouvant plus rester seule. Après plusieurs problèmes de santé, se

jeux de cartes, élevage de moutons, il a même monté une entreprise de battage de céréales. Fort de caractère, mais très sociable, Hubert a été conseiller municipal pendant 24 années, de 1971 à 1995. Il faisait également partie du corps des sapeurs-pompiers locaux, du club du 3^{ème} âge, mais sa plus grande fierté était le syndicat des bouilleurs de cru qu'il présida durant de nombreuses années.

C'est au début de l'année 2022 que les ennuis de santé ont commencé, et suite à des chutes à répétition, Hubert a été hospitalisé à Langres, fin février. Il est décédé dans cet établissement, le 5 avril. Ses obsèques religieuses ont été célébrées samedi 8 avril en l'église de Dammartin-sur-Meuse. Il a été conduit en sa dernière demeure entouré des porte-drapeaux de la section des anciens combattants de Bourbonne-les-Bains.



retrouvant dans un fauteuil roulant, elle est rentrée au service médicalisé de la maison de retraite de Bourbonne-les-Bains où elle est restée trois ans. Elle s'est éteinte à 93 ans le 1er mai 2022.



Roger SIMONOT

Né le 7 février 1930, à Dammartin-sur-Meuse, Roger Simonot est décédé vendredi 13 mai 2022. Fils de Lucien et de Berthe Simonot, Roger était le second d'une fratrie de quatre enfants. Il a effectué toute sa scolarité à l'école communale de Dammartin-sur-Meuse et ensuite à l'école de Malroy. A la fin de ses études, Roger a travaillé au sein de la ferme familiale. Il a effectué son service militaire au Maroc où il était incorporé au 8^e régiment de zouaves pendant 18 mois.

A son retour, il a repris l'exploitation de ses parents.

Roger était un travailleur infatigable, courageux et généreux. Il aimait s'occuper de son jardin et sa maison était toujours bien fleurie. Roger s'est également investi dans la commune pendant 36 années et a été premier adjoint au maire pendant 6 ans. Cet engagement lui a valu de recevoir la médaille d'argent communale. Adhérent à la Cuma de Dammartin-sur-Meuse, il a également été administrateur de la coopérative laitière de la commune. Il était aussi membre du CETA du Grand



Bassigny (association groupement régional des Centres d'études techniques agricoles), et était également membre de l'Amicale des anciens élèves de l'école de Malroy. À l'âge de la retraite, Roger a effectué plusieurs voyages avec la MSA.

À l'occasion du mariage d'un ami, Roger a fait la connaissance de Marie-Joseph Collin, originaire de Cul-

mont. Ils se sont mariés en 1987. Roger s'est occupé de son épouse handicapée pendant plusieurs années avant son décès en 2015. En septembre 2005, Roger a organisé à Dammartin-sur-Meuse le rassemblement des zouaves de l'Est. Pour fêter ses 90 ans, il avait réuni toute sa famille et amis.

Depuis un an, sa santé se dégradait mais il a souhaité rester dans sa maison le plus longtemps possible, épaulé par sa sœur et sa famille. Après quelques jours d'hospitalisation, Roger s'est éteint vendredi 13 mai. Ses obsèques religieuses ont été célébrées ce mercredi 18 mai, en l'église de Dammartin-sur-Meuse.

Hubert MATHIEU

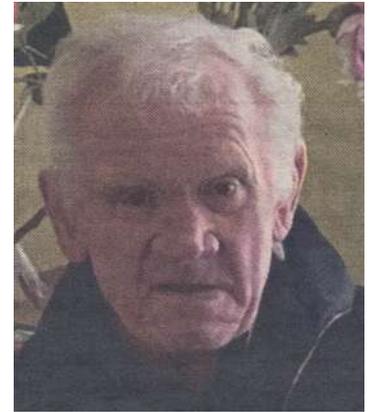
Né à Dammartin-sur-Meuse le 15 août 1929, où ses parents Henri et Félicie étaient exploitants agricoles. Après sa scolarisation à l'école primaire du village, il a poursuivi sa scolarité à l'école de Malroy.

Une fois libéré des obligations militaires, en janvier 1951, il a aidé ses parents sur l'exploitation familiale avant de reprendre leur suite.

Une fois en retraite et avec le temps, le poids des années devenant plus lourd, Hubert aimait rester au frais dans sa grange, la porte ouverte, il était toujours heureux de pouvoir discuter et échanger un moment avec tous ceux qui passaient devant chez lui. Jusqu'à ces derniers temps Hubert était toujours au fait de l'actualité agricole ou locale, nationale et internationale.

Pendant 30 ans, de 1971 à 2001, il a été conseiller municipal. Hubert a été aussi administrateur de la coopérative laitière du Bassigny

En 1969, Hubert a eu la douleur de perdre son jeune frère, Michel, mort tragiquement. Son père Henri décéda en 1982 et Félicie sa maman en 1993. Resté seul, il a la chance de pouvoir compter sur son neveu Claude et son épouse Thérèse qui prendront toujours soin de lui pendant de nombreuses années.



Mais tout doucement ses forces déclinantes, Hubert doit être accueilli dans une famille de Longchamp-lès-Millières où il est dorloté par Anne. Hubert passera près de trois ans dans cette famille.

L'état de santé d'Hubert s'est tout doucement dégradé. Il s'est éteint à 92 ans à l'hôpital de CHAUMONT quelques jours après son admission.

Raymonde FIERHELLER

Raymonde FIERHELLER est décédée le 26 octobre 2022 à Dijon à l'âge de 81 ans. La famille FIERHELLER est propriétaire d'une maison secondaire au hameau de

Malroy depuis de nombreuses années. Cette famille est bien connue des habitants de DAMMARTIN-sur-Meuse, elle participe régulièrement aux manifestations villageoises.

